MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Nièvre

Commune : Billy-Chevannes

Autres communes :

R500

Appellation : Château de Dumphlun

Monument(s)

Appellation : Château de Dumphlun

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/02/2021

Étendue de la protection : Sont inscrits au titre des monuments historiques en totalité le château, les bâtiments des communs, le mur de la basse-cour, les murs de terrasse, les sols des deux cours (parcelles 15 et 16) du domaine de Dumphlun et l'allée nord menant du domaine au bourg, situés à BILLY-CHEVANNES (Nièvre) sur les parcelles n°15, 16, 17 et 24 et non cadastrée de la section F.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.